

Cher Copropriétaire,

Concerne: Décompte 3T2024 - Lots:

Ci-joint, vous trouverez le détail de votre décompte.

Total: 885,72 EURO

Vous ne devez rien payer.

Le solde en votre faveur sera automatiquement reporté sur votre prochain décompte.

Nous rappelons qu'il vous est possible de télécharger vos décomptes via le lien utile suivant :

https://opensyndic.3xc.be/FR/PAGE_os_login.awp?a=c3lubWVnYW5jaw&nation=5

Votre login :

Votre mot de passe : à créer vous-même via le lien https://opensyndic.3xc.be/FR/PAGE_Synpwd.awp? &nation=5&P1=Jo4quuqUgo>

Entre-temps, nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Votre Syndic, M.G.S srl

Nous rappelons aux propriétaires bailleurs que la quote-part occupant est communiquée à titre purement indicatif, selon l'usage, ne connaissant pas les éventuelles dispositions particulières reprises dans votre contrat de bail. En aucun cas le syndic n'interviendra en cas de différend entre le bailleur et son locataire.



